



**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Route de la Croix 32
Case postale 25
1921 Martigny-Croix

Madame, Monsieur,

En vertu de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), vous êtes imposable dans la commune et le canton où vous résidez au 31 décembre et cela pour toute l'année.

Par conséquent, nous devons vous rembourser les acomptes que vous nous avez payés. Dans le cas où vous auriez du retard dans le paiement des périodes précédentes, le montant des acomptes payés pour cette année compenserait en priorité les arriérés d'impôts.

Pour les couples, la signature de l'épouse est indispensable pour le remboursement des acomptes. Dans le cas d'une séparation ou d'un divorce après le départ de Martigny-Combe, les acomptes versés au nom du couple devront être remboursés conformément à l'article 168bis alinéa 2 de la loi fiscale Valaisanne.

Art. 168bis Remboursement des impôts

² En cas de séparation de fait ou de droit ou de divorce, les impôts facturés conjointement aux époux sont restitués, à raison de la moitié chacun. La compensation est aussi autorisée :

- a) Sur des tranches, des bordereaux provisoires ou définitifs des deux époux ;
- b) à raison de la moitié sur des tranches, des bordereaux provisoires ou définitifs de chacun des deux époux.

Afin de procéder à ce remboursement, veuillez compléter ce formulaire, le faire signer par l'Administration Fiscale de votre domicile actuel et le renvoyer à l'Administration communale de Martigny-Combe, Route de la Croix 32, 1921 Martigny-Croix

En vous remerciant d'avance de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Administration Fiscale
de Martigny-Combe



**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**
Route de la Croix 32
Case postale 25
1921 Martigny-Croix

Je (nous) soussigné(e)s précédemment domicilié(e)s à Martigny-Combe déclare (déclarons) avoir quitté la commune le

pour la commune de

dans le canton de

état civil actuel

En cas de changement d'état civil, veuillez nous transmettre l'adresse de votre époux ou épouse.

Sur la base de l'attestation complétée par l'autorité de la commune d'arrivée (ci-dessous), je (nous) demande (demandons) le remboursement des acomptes payés à Martigny-Combe sur le compte suivant :

Titulaire du compte :

IBAN :

C	H																	
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Désignation et adresse de la banque :

En cas de départ hors du canton

Conservez-vous des bien immobiliers dans le canton du Valais ou présentez-vous tout autre motif d'assujettissement limité à la suite de votre départ (activité indépendante en Valais, etc.)

Oui Non

Si oui motif :

Signature contribuable
seul/époux

Signature épouse

Lieu et date :

Attestation de l'administration fiscale de la commune d'arrivée

Assujettissement par notre autorité fiscale dès le :

Lieu et date : Timbre et signature :